

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 11

votants 11

L'an deux mil vingt deux

le huit juin

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/05/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, BOUTINET, TORCHUT,
LEGALLAIS, PENICAUT, BRUN, Mmes COUSSOT, BRANDT, DESRENTES,
FURAUD

Secrétaire : Mme COUSSOT

Objet : DECISIONS MODIFICATIVES : ACHAT COMPRESSEUR / ATTRIBUTION
COMPENSATION INVESTISSEMENT CDA

Monsieur le Maire informe les conseillers que le compresseur est en panne et que des devis ont été demandés.

La réparation de ce matériel coûterait environ 550 euros et l'achat d'un neuf vaut 715,00 euros.

M. le Maire propose, compte tenu de la différence de prix l'achat d'un compresseur neuf et comme cette dépense n'était pas prévue au budget, suggère de créer une opération et de prendre cette somme comme énoncée ci-dessous.

Il indique également qu'au budget, le compte 2046 n'a pas été suffisamment crédité et propose donc la décision modificative suivante :

Compte	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
2111	171	Terrain EPF	- 807,00	
2046		Attribution compensation	92,00	
2158	184	Matériel service technique	715,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour acheter un compresseur
- Approuve la décision modificative comme indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N° 017-211703137-
20220608-20220806004-DE**

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 10/06/2022**